



Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest  
affiliée à la SCC, reconnue d'utilité publique, fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

# EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

# CHATEAUBRIANT (44)

sur le site de la Halle de Béré

## Dimanche 9 Juillet 2017



### Renseignements et contacts

Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest  
Tél. 06 76 78 97 22 - 02 40 07 53 96 - 06 89 90 73 21

### Samedi 8 juillet :

• Confirmations seules toutes races de 9 h 30 à 12 h  
(engagement par Cedia ou sur place)

• 3 REGIONALES d'ELEVAGE organisées par :

La Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens

Le Club des Chiens Tibétains

Le Club des Epagneuls Nains Anglais

Vente de chiots LOF : 02 40 07 53 96

Concours jeunes présentateurs

Concours de rapport

Concours d'agility

Engagements sur internet :

[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

Paiement sécurisé par carte bancaire

L'association canine demande 1€ supplémentaire par transaction pour frais administratifs

## ENTREE LIBRE

### JURY PRESSENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

#### Groupe 1

**Spéciale Berger hollandais, Chien-loup de Saarloos, Schapendoes,**

Chien de Berger Belge, Chien de berger polonais de plaine,  
Chien-loup tchécoslovaque, Berger Anatolie ..... Keizer Cornélia  
Berger des Pyrénées, Chien de berger catalan ..... Janeiro Francisco (Portugal)  
Bearded Collie ..... Procureur Marcel  
Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi ..... Walsh John (Irlande)  
Colley, Shetland, Berger australien, Berger Blanc Suisse ..... Cavillac Boris  
Schipperke, Berger allemand, Serra de Aires, Bergers de Beauce, de Brie,  
de Picardie, Maremma Abruzze, divers berger de l'est (Pumi, Puli, Mudi, Komondor...),  
Chien de berger des Tatras, Slovenský Cuvac, Bouviers australien,  
des Ardennes, des Flandres et autres races du groupe ..... Karcher Christian

#### Groupe 2

Dobermann, Pinscher allemand, schnauzer, Rottweiler, Hovawart ..... Hancock Chris (Irlande)  
Shar Pei, Dogues argentin, des canaries, de majorque, Serra Estrela, Tosa,  
Filas de Sao Miguel et Brasileiro, Cimarron Uruguayen, Mâtin espagnol,  
de Naples, Anatolie, Mâtin et Montagne des Pyrénées ..... Janeiro Francisco (Portugal)  
Dogue allemand ..... Walsh John (Irlande)  
Dogue de Bordeaux ..... Delente Jean-Luc  
Bulldog anglais, Bullmastiff, Mastiff, Bouvier bernois,  
Bouvier appenzellois et divers suisse ..... Bouchard Colette  
Cane Corso ..... Escoffier Jean-Louis  
Terre-neuve, Landseer, Leonberg, chien du Saint-Bernard, Dogue du Tibet ... Procureur Marcel  
Sarplaninac et autre Bergers de l'est ..... Karcher Christian  
terrier noir russe ..... Froelich Muriel  
Boxer allemand et reste du groupe ..... Desserne Sylvie

#### Groupe 3

Jagdterrier Terrier de chasse allemand, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,  
Skye Terrier, West Highland White Terrier, Scottish Terrier ..... Round Katharina  
Yorkshire Terrier ..... Karcher Christian  
Terrier brésilien, Airedale, Bedlington, Border, Lakeland, Manchester,  
Welsh, Glen of Imaal, Kerry Blue, Irish Soft Coated Wheaten Terrier,  
Australian Terrier, Norwich, Norfolk, Sealyham, Terrier Tchèque,  
Australien Silky Terrier, Skye Terrier, Fox Terrier, Parson et Jack Russell Terrier,  
Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ..... Froelich Muriel

#### Groupe 4

Teckel ..... Desserne Sylvie

#### Groupe 5

**Spéciale Eurasier,**  
Samoyède, Spitz Aisatiques, Spitz allemand, Volpino Italiano ..... Escoffier Jean-Louis  
Akita américain, Chow Chow ..... Round Katharina  
Alaskan Malamute, Siberian Husky, Akita, Chiens nus,  
Basenji, Chien du Pharaon, Podencos, Cirneco dell'Etna, reste du groupe ..... Delente Jean-Luc

#### Groupe 6

Harrier, Beagle-Harrier, Beagle, Basset Hound,  
Dalmatien, Rhodesian Ridgeback ..... Walsh John (Irlande)  
Chien de Saint-Hubert, Bleus de Gascogne, Gascons saintongeais, Porcelaine,  
Fauves de Bretagne, Griffon nivernais, Griffons Vendéen, Ariégeois,  
Chien courant italien, Chien courant slovaque, Basset artésien normand,  
Chien Courant Suisse, Basset des Alpes, reste du groupe ..... Desserne Sylvie

#### Groupe 7

Perdiguero de Burgos, Chien d'arrêt portugais, English Pointer ..... Janeiro Francisco (Portugal)  
Braques allemand, de Weimar, de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais,  
français, Saint-Germain, hongrois, Drahthaar, Epagneul de Münster,  
Langhaar, Epagneuls bleu de Picardie, Breton, français, picard, de Pont-Audemer,  
Griffon Korthals, Chien d'arrêt italien à poil dur, Barbu tchèque,  
Griffon d'arrêt slovaque à poil dur, Setter anglais, Gordon Setter,  
Setter irlandais, reste du groupe ..... Gaggero Alessandra

#### Groupe 8

Golden Retriever, American Cocker Spaniel, Chien d'eau américain ..... Gaggero Alessandra  
Retriever de la Nouvelle-Ecosse, Curly Coated, Flat Coated, Chesapeake Bay,  
du Labrador, Clumber Spaniel, English Cocker Spaniel, Field Spaniel,  
Sussex Spaniel, English Springer Spaniel, Welsh Springer Spaniel ..... Hancock Chris (Irlande)  
Chien d'eau espagnol, Barbet, Chien d'eau irlandais,  
Chien d'eau romagnol, Chien d'eau portugais ..... Janeiro Francisco (Portugal)

#### Groupe 9

Caniche ..... Karcher Christian  
**Spéciale Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul tibétain, Terrier tibétain** ..... Lhote Wendy  
Cavaliers King Charles, King Charles, Bouledogue français ..... Dewaele Patrick  
**Spéciale Epagneul nain Continental, Petit Chien Russe,**  
Bichons, Petit chien lion, Coton de Tuléar, Petits Belges, Chien chinois à crête,  
Chihuahua, Pékinois, Epagneul japonais, Carlin, Boston Terrier ..... Cabon Vincent

#### Groupe 10

Lévrier afghan, Saluki, Barzoï, Lévrier irlandais, Deerhound,  
Greyhound, Whippet, Levrette d'Italie, Magyar Agar, Chart Polski ..... Walsh John (Irlande)  
Galgo español, Azawakh, Sloughi ..... Delente Jean-Luc

#### Races non reconnues par la F.C.I.

Continental Bulldog ..... Bouchard Colette  
Epagneul de Saint Usuge ..... Gaggero Alessandra  
Reste du Groupe ..... Desserne Sylvie

### Races invitées :

**Colley, Jagd Terrier, Caniche, Galgo, Azawakh, Sloughi**

**Engagements gratuits**

**CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 1<sup>re</sup> clôture au 10 JUIN (cachet de la poste faisant foi)  
2<sup>e</sup> clôture (avec majoration des tarifs) 24 JUIN 2017 (date de réception)**

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Châteaubriant, le 9 juillet 2017

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

**LOGEMENT** - Quelques cages seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens non classés pourront sortir dès 14 h sur présentation de leur feuillet de jugement. Les autres ne pourront pas quitter l'exposition avant 17h. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 36 €. **Une restauration est prévue à l'intérieur de l'exposition.**

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**les dates prises en compte pour l'accès dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants**

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Saint Hubert de l'Ouest, par chèque bancaire ou postal.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : Les clôtures des engagements sont fixées au 10 juin (avec majoration des tarifs) et au 24 juin 2017. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :  
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif "Excellent", et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif "Excellent".

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf** :

- Gr. 1** : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr. 2** : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr. 5** : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr. 6** : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr. 8** : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr. 9** : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois
- Gr. 10** : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACTSHO avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.**

### OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest

## EXPOSITION CANINE NATIONALE de CHATEAUBRIANT (44)

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

Vos engagements par courrier devront être envoyés avant le 24 Juin 2017 (date de réception) à :  
**CEDIA - Exposition de Châteaubriant - 31230 COUEILLES**

Accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (par chèque ou mandat) établis à l'ordre de la ACTSHO
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou travail
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2° catégorie
- Etrangers : paiement par mandat international uniquement (foreigners : international money order only / extranejos : giro postal unicamemente)

Tout engagement incomplet sera retourné.

*Cartes exposant et accompagnateur vous seront directement adressées par Cédia une semaine au plus tard avant la manifestation*

**Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.**

**Engagements internet :** [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

**Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

Identification : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
 Tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---	---

Né le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
 Ne concourant pas  Meute  Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

**VENTE DE CHIOTS LOF**  
 Inscriptions avant le 6 juillet 2017  
 02 40 07 53 96

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.  
 La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION**

	Jusqu'au 10 Juin	du 11 Juin au 24 juin	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	35 €	42 €	
2 <sup>e</sup> chien	30 €	37 €	
3 <sup>e</sup> chien et suivants (chacun)	25 €	32 €	
Puppy, Baby, Vétéran	21 €	28 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	17 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	67 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	22 €	
<b>Total des engagements</b>			
Réduction 10 % pour les adhérents ACTSHO Indiquez obligatoirement votre n° d'adhérent : _____	-		
Cotisation ACTSHO 2017 (facultatif) <b>Uniquement par courrier</b>	13 €		
<b>Gratuité pour les accompagnateurs et les parkings</b>		<b>Total global</b>	

**Les engagements en Paire, Couple, Lot d'Affixe et Lot de Reproducteur (gratuit) se font au secrétariat le jour de l'exposition.**

**AVIS IMPORTANT AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS CLASSÉS :**  
 aucune autorisation de quitter l'exposition avant 17 h ne sera accordée.  
 Vous devez respecter l'heure de sortie des chiens à la fin de l'exposition et si vous ne pouvez rester jusqu'à 17 h, nous vous prions instamment de ne pas engager vos chiens. Les visiteurs sont intéressés par des chiens et non par des cages vides. Respectez vos engagements. Ne partez pas avant 17 h.

**ATTESTATION**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.  
 J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.  
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.  
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.  
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé (14h si mon chien n'est pas classé).**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Le cachet de la poste fait foi pour l'application du changement de tarif le \_\_\_\_\_

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 24 JUIN 2017 (date de réception)**

Feuille à renvoyer à la SCSHO



## Documents à fournir pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant la date de clôture

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- certificat R.C.I. ,
- BREVET DE MONDIORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DEFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE ,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

**Chiens d'arrêt britanniques et continentaux**

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1re ou 2e catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

**Barbets** : Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1° ou 2° Cat.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 Pts

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3e PRIX ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

**Chien d'elan-norvégien**

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants :
  - chiens de rouge,
  - chien de rouge forceur,
  - chien de rouge hurleur à la mort,
  - chien de rouge indicateur à la mort

**Chien de Rouge de Hanovre ou de Bavière**

- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.F.C.R.H.B. (Club Français du Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

**Chiens Nordiques de Traineau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL ECHELON 1

**Retrievers** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP 1e ou 2° CATEGORIE

**Levriers** : fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points. Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

## CONFIRMATIONS 2017 CHIENS TOUTES RACES

**ST NAZAIRE** .....15/03/17

**LES SORINIERES** .....12/04/17

**GRAND CHAMP DES FONTAINES** .....10/05/17

**CHATEAUBRIANT** ..... 8/07/17

**ST MARS DU DESERT** ..... 27/09/17

**BOUGUENAIS** ..... 25/10/17

**HIPPODROME CORDEMAIS** .....8/11/17

**NANTES** ..... 9/12/17

*ces dates sont susceptibles de variation dans les lieux contacter le secrétariat...*

Contact secrétariat : 06 89 90 73 21

[jzavadesco@scsho.com](mailto:jzavadesco@scsho.com)

**INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR MÊME**

## OFFICE DE TOURISME DE CHATEAUBRIANT

29 place Charles de Gaulle - 44115 CHATEAUBRIANT

Tél. : 02 40 28 20 90

### A L'ATTENTION DES EXPOSANTS :

- Rester le plus longtemps possible sur le site de l'exposition, c'est faire connaître vos races et permettre d'en faire la promotion auprès d'un public très intéressé et en demande d'informations pour mieux diriger son choix vers une éventuelle acquisition.
- Afficher vos cartons de récompenses, c'est aussi une façon d'initier les néophytes aux raisons de participer à une telle manifestation.
- Respecter les horaires de sorties, c'est avoir de la considération pour une équipe de bénévoles qui vous permet de présenter vos chiens dans les conditions les plus satisfaisantes.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre sportivité